

## AVIS PUBLIC

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS

---

#### **Avis est par la présente donné :**

À la population que conformément à la directive émise par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de la pandémie COVID-19, l'arrêté 2020-029 et l'arrêté 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, l'assemblée publique ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford du mardi 11 janvier 2022 se tiendra à huis clos par vidéoconférence et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Aucun public ne sera admis. Le huis clos demeure valide pour une durée indéterminée, et ce, selon les prochaines directives du gouvernement.

Toute personne désirant poser des questions est prié de la poser, au plus tard le mardi de la journée de la séance prévue avant 19h00, par courriel à l'adresse suivante: [jr.cloutier@saintpauldabbotsford.qc.ca](mailto:jr.cloutier@saintpauldabbotsford.qc.ca). Toutes les questions reçues par courriel seront lues et répondues lors de cette séance.

**DONNÉ** à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 21 décembre 2021.

---

Jean-Raphaël Cloutier  
Directeur général